

Le CCDH célèbre à Rabat la Journée mondiale du réfugié

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-06-2009 23:57:57

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) a organisé, jeudi en collaboration avec la représentation du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) au Maroc, une rencontre à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, célébrée cette année sous le thème "Vraies personnes, vrais besoins".

Cette manifestation, a rappelé le secrétaire général du CCDH, M. Mahjoub El Hiba, s'inscrit dans le cadre des rencontres que le Conseil tient avec les institutions concernées par les questions des réfugiés et des migrants pour examiner les données y afférentes et faire le point sur les problématiques que pose l'assimilation des deux catégories.

Cette rencontre, qui s'est déroulée en présence notamment de M. Mohamed Ameur, ministre délégué chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, vise à améliorer le cadre juridique régissant les questions des migrants et des réfugiés sur une base de données réelles et précises et à ouvrir un débat sur le cadre juridique international existant, en l'occurrence la convention de Genève de 1951 relative au statut du réfugié et son protocole annexe, a-t-il ajouté dans une déclaration à la MAP.

Selon M. El Hiba, les mutations en Afrique et sur la scène internationale, ainsi que la fermeture des frontières de certains pays, soulèvent désormais la question de revoir le cadre juridique international régissant la protection des réfugiés, sachant que le "concept de réfugié" s'est élargi au point de s'éloigner de la définition contenue dans la convention de Genève.

Le fait de soulever cette problématique, aux côtés de la question de la promotion des droits des réfugiés à travers l'encouragement de la création d'ONG spécialisées dans la sensibilisation aux problèmes des migrants et des réfugiés, contribue en soi à une amélioration des comportements à l'égard des migrants, en général, et des réfugiés, en particulier, a-t-il précisé.

Le Maroc, a ajouté M. El Hiba, a ouvert des espaces de dialogues, en particulier à travers le CCDH, autour de cette problématique et d'autres questions délicates qui requièrent un traitement de longue haleine, sur la base des principes des droits de l'Homme et de la démocratie, qui constituent des choix irréversibles au Royaume.

Le directeur des affaires consulaires et sociales au ministère des affaires étrangères et de la coopération, M. Ali Lemhamdi, a noté que la Journée mondiale du réfugié intervient dans un contexte international marquée par de nouvelles mutations, notamment avec la crise économique et financière mondiale et la prolifération de la violence dans plusieurs régions du monde, ce qui aura des effets négatifs sur l'aide humanitaire.

Le Maroc, compte tenu de sa situation stratégique, a accordé une attention particulière à la question des réfugiés, qui s'est traduite par son adhésion, dès l'indépendance, à l'effort international en la matière en vue de trouver des solutions durables à cette catégorie, a-t-il ajouté, soulignant que le Royaume estime que cet effort doit être centré sur la lutte contre les réseaux qui profitent des malheurs des réfugiés.

De son côté, le représentant de l'UNHCR, M. Yoannes Van Der Klaw, a affirmé que cette Journée a pour but de rappeler au monde la question des réfugiés et de faire connaître à la fois les difficultés auxquelles ils se heurtent et la valeur de leur contribution au sein des sociétés d'accueil.

Selon M. Yoannes Van Der Klaw, le monde comptait déjà à fin 2008, quelque 42 millions de personnes déplacées pour cause de conflit ou de persécution, dont 16 millions de réfugiés ou demandeurs d'asile et 26 millions de déplacés à l'intérieur de leurs propres pays.

M. Van Der Klaw a d'autre part exprimé sa gratitude au gouvernement marocain pour avoir contribué à hauteur d'un demi million de dollars au programme 2009 de l'UNHCR, ce qui fait du Royaume l'un des bailleurs de cette institution les plus importants au monde .

Le Maroc avait approuvé la convention de Genève relative aux réfugiés le 7 novembre 1956 et son protocole annexe le 20 avril 1971. Il est le premier pays arabe à avoir adhéré à cette convention et pris les mesures de son application par Décret royal daté du 29 août 1957.

MAP